



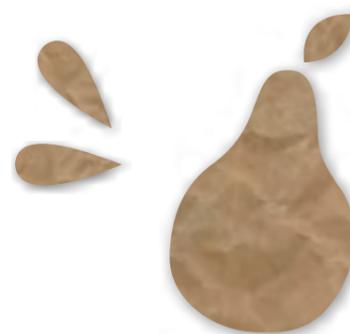
3

POLITIQUES TERRITORIALES : MOBILISER LES BONS CADRES ET MOYENS D'ACTION

Les collectivités territoriales sont de véritables "laboratoires d'idées pour l'intervention publique"⁸. Elles soutiennent de nombreuses actions innovantes et ont su mobiliser des outils pour aider l'installation d'agriculteurs biologiques, introduire des produits bio et locaux en restauration collective, aider à la création de jardins ouvriers ou familiaux, mettre en place des activités pédagogiques, ... Elles sont à ce titre des incubateurs de nouvelles thématiques d'action.

Elles ont aujourd'hui les moyens et la capacité de s'intéresser à des petites initiatives, comme les circuits courts à dimension sociale. Ces projets étant très localisés et ayant des caractéristiques locales particulières, l'échelon territorial semble bien plus opérant pour les accompagner que ceux de l'État ou de l'Europe.

Cette partie n'entend pas traiter de façon exhaustive l'ensemble des politiques territoriales pouvant être mises en œuvre. Sur la base de l'étude d'expériences recensées, les cadres d'action principaux et paraissant les plus pertinents sont les seuls traités ici.



⁸ Berriet-Sollic M. "Décentralisation et politique agricole en France". In : Économie rurale. N°268-269, 2002

	PRINCIPAUX DOMAINES DE COMPÉTENCE	LEVIERS D'ACTION	EXEMPLES
Pour l'ensemble des collectivités	Développement durable, ESS	Agenda 21, Plan climat énergie territorial, ESS	La ville de Lille soutient les Bio cABas dans le cadre de son programme de développement de l'ESS et de son Agenda 21
Le Conseil Régional	Politique économique	<ul style="list-style-type: none"> Développement économique, principalement service ESS. Aide à la création d'entreprises, subventions pour investissement, financement d'emplois aidés... 	La Région PACA accompagne l'association Solid'Arles dans le cadre de son Programme Régional d'ESS (PROGRESS).
Le Conseil Général	Politique sociale	Pilotage de la politique d'insertion, aides pour les actions à destination de publics RSA et des jeunes en recherche d'emploi.	Le Conseil Général d'Ardèche, service insertion/action sociale, finance une partie du prix des paniers solidaires proposés par le Jardin de Cocagne le Terreau.
La Commune ou l'Inter-communalité	Politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> .Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS): définit les quartiers prioritaires, leurs besoins spécifiques (ex: en terme de santé). Soutien aux initiatives dans ces quartiers. 	ans le cadre des ateliers Santé-ville, un volet du CUCS de la Ville de Saint Etienne soutient l'association " De la ferme au quartier " pour les action que celle-ci mène dans les quartiers autour de l'alimentation.
	Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> Les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CCIS) peuvent être des relais auprès des publics fragiles. Aide à l'animation de rencontres, mise à disposition de locaux, financement de paniers à prix réduits, chèques alimentaires... 	Le CCAS d'Arles a participé à l'organisation de rencontre entre producteurs, consommateurs en difficulté et les associations. Ces rencontres ont donné naissance au projet Solid'Arles.

A Les Conseils Régionaux

Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale ?

Les projets de circuits alimentaires de proximité à dimension sociale en bio sont souvent des microprojets innovants et très localisés. Pourtant une vision large est nécessaire pour les aborder, car ils s'insèrent dans un ensemble territorial. On constate que les Conseils régionaux sont souvent partenaires de ces projets, car ces derniers répondent aux enjeux du développement territorial.

La Région peut apporter des aides directes aux associations. Elle joue aussi et surtout un rôle de coordination d'actions sur le territoire, fonction qui se fait plus importante à mesure que se développe l'organisation en mode projet des collectivités. Les

différents échelons territoriaux sont amenés à travailler de plus en plus ensemble autour d'un projet et d'objectifs communs. Il est primordial de définir des cadres d'actions auxquels les acteurs peuvent se référer et qui garantissent la cohérence des initiatives. Le Schéma Régional de Développement Economique ou le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire remplissent ce rôle.

Ainsi, l'échelon régional est pertinent pour développer des projets de circuits de proximité à dimension sociale.

Principales compétences à mobiliser

La politique agricole :

Ce sont les Régions qui mettent actuellement en place les politiques agricoles les plus innovantes, notamment pour le développement de l'agriculture biologique. Le Premier Plan de Développement de l'Agriculture Biologique de 1998 reconnaît l'échelon régional comme "le plus pertinent pour conjuguer l'approche territoriale (transversale et systémique), l'approche socio-économique (filières et marché) et l'approche environnementale (éco-système et équilibre naturel)⁹". L'échelon régional est ainsi un bon intermédiaire entre les initiatives locales et les échelons nationaux et communautaires.

Le développement économique :

La compétence économique de la Région :

La loi du 2 mars 1982 définit le développement économique comme domaine d'intervention principal des régions. La loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales a aussi confirmé ce rôle. Ainsi la région "coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements".

L'action économique de la Région est de deux ordres : élaboration d'un schéma régional de développement économique et définition du régime des aides économiques aux entreprises et décision de leur octroi.

La loi du 16 décembre 2010, du fait notamment de la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et départements en 2015, pourrait encore amplifier ce rôle de pilote de la Région en matière économique.

Le schéma régional de développement économique (SRDE)

En concertation avec les collectivités infra-régionales et leurs groupements, les Régions élaborent un Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). Ce document a pour objet de définir les orientations stratégiques en matière économique au sein de l'espace régional. Si le SRDE ne permet pas d'évoquer spécifiquement les circuits courts à dimension sociale, il peut créer un climat favorable à ce type de projets. En effet, certaines Régions ont pris le parti de reconnaître que l'économie sociale et solidaire doit être considérée comme un développement économique à part entière et doit être encouragée. Un pas très important qui apporte un surcroît de reconnaissance, de crédibilité et de moyens à des initiatives locales et sociales, au nombre desquelles se trouvent naturellement les circuits de proximité à dimension sociale.

Les aides économiques aux entreprises

Les dispositifs d'aides aux entreprises sont nombreux et ne sont pas spécifiques à des projets d'économie sociale et solidaire ou à caractère social. Cependant l'utilité sociale des projets peut être un critère supplémentaire d'éligibilité et l'accompagnement des petites structures dans leurs démarches peut être renforcé. Les structures peuvent aussi avoir besoin de conseils et d'information pour être orientées vers les bons dispositifs. Enfin, par le lancement d'appels à projets, le Conseil Régional peut soutenir les axes de développement qu'il souhaite rendre prioritaire.

⁹ Rapport Riquois, L'Agriculture biologique, un prototype au service de l'agriculture conventionnelle pour un développement durable, Alain Riquois, réunion du COSE Bio du 28 avril 1999. P. 14.

L'Économie sociale et solidaire en Région Nord-Pas-de-Calais

La Région Nord-Pas-de-Calais a inscrit l'importance de développer l'ESS dans son Plan Local de Développement Économique (PLDE), qui est la déclinaison du SRDE. En conséquence les 23 territoires qui se trouvent sur le périmètre régional s'engagent obligatoirement, dans leur contrat avec la Région, à développer des initiatives d'économie sociale et solidaire et dans chaque collectivité apparaît un chargé de mission ESS.

Certains ont choisi de se tourner vers des projets de circuits courts et des projets sur l'alimentation. Ils découvrent combien ce sont des projets complexes et lents à faire émerger, nécessitant un investissement fort et dynamique sur le territoire. L'association Acteurs Pour une Économie Solidaire (APES) se réjouit que, via ce document, la Région reconnaisse l'ESS comme un secteur économique à part entière.

Pour aller plus loin

- APES : <http://apes-npdc.org/>
- RTES : <http://www.rtes.fr/>

Ainsi plusieurs initiatives de circuits courts à dimension sociale bénéficient de financements dans le cadre de leur activité économique. Trois exemples permettent d'illustrer ce propos :

- Les aides à la création d'entreprise : l'association 3A à Loos-en-Gohelle, qui a créé une activité de maraîchage en insertion et monte actuellement un projet d'épicerie bio itinérante, a bénéficié d'aides à la création d'entreprise. Le fait qu'elle accompagne des travailleurs en réinsertion a été un atout dans la sélection du dossier. L'association dispose également d'un suivi pendant 5 ans avec un agent du Conseil Régional du Nord Pas de Calais.
- Les subventions pour investissement : c'est en répondant à un appel à projet de la Région Rhône-Alpes que la plateforme d'approvisionnement alimentaire "De la ferme au Quartier" à Saint Etienne a pu bénéficier de subventions à l'investissement.
- Le financement d'emplois aidés : la Région Ile de France finance deux emplois aidés, indispensables au fonctionnement de l'association Planète Lilas, qui a mis en place une activité de maraîchage au cœur du Parc des Lilas à Vitry.

L'aménagement :

L'accès au foncier pose souvent problème aux porteurs de projets de circuits de proximité à dimension sociale, même si cette difficulté ne leur est pas spécifique. Le Conseil Régional possède des outils d'aménagement foncier. En fonction des grandes orientations qu'il définit, il peut mettre la priorité sur les projets qu'il juge les plus pertinents pour le développement de son territoire.

Au nombre des outils d'aménagement foncier que possèdent les collectivités, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) relève de la compétence des Régions, en collaboration avec les autres territoires. Défini par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999, le SRADT "fixe les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional". Non imposable aux documents d'urbanisme, il se compose d'un diagnostic du territoire, d'une charte régionale d'aménagement et de développement et de documents cartographiques. Il sert de cadre de référence régional sur l'aménagement pour toutes les collectivités et les politiques d'aménagement (SCOT...).

Son intérêt réside dans la concertation entre acteurs et territoires. Son orientation développement durable permet d'aborder l'aménagement sous un angle favorable aux projets de circuits de proximité à dimension sociale, et de diffuser à grande échelle ces enjeux. Ils pourront alors plus facilement être repris par les collectivités qui composent le territoire régional.



Les Conseils Généraux

Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale?

La compétence sociale du Département :

Le Département a la charge de l'ensemble des prestations d'aide sociale (loi de décentralisation du 22 juillet 1983), à l'exception de quelques-unes précisément citées, qui restent à la charge de l'État. Un rôle encore renforcé par la loi du 13 août 2004. Elle précise "Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale". Il est chef de file et coordonne les actions sociales menées sur son territoire.

La loi du 16 décembre 2010, du fait notamment de la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et départements en 2015, pourrait encore amplifier ce rôle de pilote du Département en matière sociale.

Le Département prend en charge l'aide à l'enfance, aux personnes handicapées et aux personnes âgées, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle. Il accompagne les bénéficiaires du dispositif RSA, ainsi que les jeunes en difficulté, de 18 à 25 ans, via le fond d'aide aux jeunes (FAJ). Il promeut les initiatives qui concernent ces publics et répondent aux objectifs de sa politique sociale.

Les projets innovants de circuits de proximité à dimension sociale peuvent être encouragés dans ce cadre. Certains d'entre eux se positionnent sur la question de l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Ils portent sur l'accessibilité financière (prix alimentaires échelonnés selon les revenus, possibilité de payer les produits bio avec des chèques alimentaires...), sociale (animations autour de la nutrition, éducation au goût des enfants, ateliers cuisines intergénérationnels...), géographique (livraison des courses à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes, implantation en zone rurale isolée ou en zone urbaine prioritaire...). D'autres projets répondent, quant à eux, aux objectifs d'insertion professionnelle des personnes, en créant des emplois en insertion sur les activités maraîchères, de transformation ou de distribution.

Ces projets aujourd'hui innovants sont en lien direct avec la compétence sociale du Conseil général. Ils ont vocation à être essaimés sur d'autres territoires et leur mise en œuvre nécessite souvent un partenariat technique et politique avec celui-ci.

Principales compétences à mobiliser

Compétence sociale et accompagnement des personnes :

Gouvernance

Le **Programme Départemental d'Insertion (PDI)** est le cadre qui fixe l'ensemble de la politique de lutte contre les exclusions pour les bénéficiaires du RSA. Le PDI regroupe l'offre d'insertion que finance le Conseil Général et propose aux personnes bénéficiaires du RSA des actions pour améliorer leur insertion au niveau social, de la santé, du logement, ... L'alimentation y a toute sa place. Les circuits courts à dimension sociale ont donc vocation à s'inscrire dans ce programme départemental.

Pour encourager l'émergence et l'essaimage de ces initiatives, un travail sur les acteurs est important. En effet, les projets d'insertion ou d'accessibilité des produits nécessitent que collaborent des acteurs du secteur agricole au sens large (producteurs, organisations de producteurs ou de consommateurs, conseillers techniques...) et des organismes du secteur social (CAF, structures d'insertion,

centres sociaux...). Ces deux mondes sont peu en relation et le lien est rarement fait entre action sociale, consommation responsable et accessibilité à des aliments de qualité. L'enjeu est alors de penser la politique sociale de façon large, et de créer des synergies entre les acteurs.

Le Conseil Général dispose des moyens d'une bonne gouvernance autour de la politique d'insertion. Pour coordonner les actions sur son territoire, il élabore un pacte territorial d'insertion avec ses partenaires. Ce pacte permet de les mobiliser, de fixer des engagements communs, de coordonner les politiques et de fédérer les actions.

Les outils traditionnels de l'action sociale peuvent être mis au service de projets de circuits de proximité en bio, car ces derniers peuvent répondre à l'objectif d'insertion sociale et professionnelle. Les porteurs de projet des circuits de proximité à dimension sociale sont des acteurs de l'action sociale sur le territoire.

L'association Emploi Solidarité Nord-Ouest Vendéen (ESNOV) :

L'association ESNOV est une structure d'insertion par l'Activité Économique qui a développé une activité de maraîchage. Elle perçoit des subventions pour soutenir l'accompagnement qu'elle apporte aux personnes qui dépendent de l'aide sociale du Département : bénéficiaires du RSA et jeunes suivis par la Mission Locale. L'association et le Conseil Général de Vendée signent une convention de partenariat qui dépend du nombre de personnes accompagnées chaque année.

Pour aller plus loin

Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23

Insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est l'un des grands enjeux pour les Départements. L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier de contrats de travail spécifiques dans l'objectif de favoriser leur insertion professionnelle. Ce secteur d'activité repose sur des structures dont la finalité première est l'insertion: entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion...

Certaines de ces structures se sont tournées vers des activités de maraîchage, privilégiant le mode de production biologique et le lien direct avec le consommateur. L'activité agricole est appréciée pour les vertus thérapeutiques du travail de la terre¹⁰, mais aussi pour l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles et pour le lien social qu'elle génère. Elle permet en outre de sensibiliser les personnes aux enjeux environnementaux et alimentaires. Des associations d'insertion, comme certains établissements et service d'aide par le travail (ESAT), ou les chantiers école ont développé parmi leurs activités un atelier de maraîchage. Mais ce sont les Jardins de Cocagne, dont l'activité est entièrement tournée vers le maraîchage en insertion, qui font référence. Depuis vingt ans d'existence, ce réseau a su développer et diffuser la richesse des compétences acquises.

¹⁰ Le travail de la terre est une activité socialement utile et réputée exigeante. Elle donne une image positive d'elles-mêmes aux personnes sans emploi, qui souffrent d'un sentiment d'inutilité ou qui peuvent être stigmatisées comme rétifs au travail. Voir : Fortier Agnès. Les vertus du jardinage d'insertion, *Communications*, 74, 2003. *Bienfaisante nature*. pp. 85-102.





Pour aller plus loin

Réseau Rural Français, groupe thématique Agriculture – alimentation, thème "valorisation économique et territoriale des ressources locales", axe 4 circuits courts en enjeux sociaux : <http://www.reseaurural.fr/gtn/alimentation-agriculture/plans-actions-projets>.

Le lien entre agriculture bio, circuits courts et insertion ne se résume cependant pas à l'activité de maraîchage. En s'organisant localement, les producteurs génèrent de l'activité économique et de l'emploi. Certains ont fait le choix de recourir à des structures d'IAE pour le conditionnement ou la distribution de paniers. C'est le cas des Paniers bio du Val de Loire, ou des Bio cABas. Ces activités permettent aux personnes employées de développer des compétences logistiques, de maintenance, de gestion des stocks de produits frais... Parallèlement elles peuvent travailler sur leur projet professionnel. Il s'agit souvent d'activités tremplin, permettant de mettre un pied dans l'emploi. Celles-ci passent par des contrats spécifiques, type contrat unique d'insertion (CUI).

Ces activités, en ce qu'elles répondent à l'objectif d'insertion sociale et professionnelle ont vocation à être accompagnées par le Conseil Général. Les structures de l'IAE signent des conventions de partenariat avec celui-ci, qui leur permettent de mener à bien leurs activités.

Activité économique et solidarité, une équation réussie pour Val Bio Centre :

Val Bio Centre est un groupement de producteurs biologiques, qui commercialisent en commun une partie de leur production. Parmi eux, on retrouve différents types d'exploitation : fermes familiales, jardins de Cocagne et associations d'insertion par le travail, Etablissement et services d'aide par le travail (ESAT), jeunes producteurs en cours d'installation et un lycée horticole.

En 2004, le groupement se lance dans la vente directe de paniers de légumes sur les régions Centre et Ile de France, sous la marque "Les Paniers bio du Val de Loire". Pour le conditionnement et la livraison, les producteurs travaillent avec deux structures d'insertion. Il ne s'agit pas d'une simple prestation de service, le projet a été co-construit entre les différents partenaires et a permis le développement des structures d'insertion, qui sont membres du conseil d'administration de Val Bio Centre.

La première, l'association Bio-solidaire livrait déjà des paniers et a pu développer ses activités. La création de la seconde, située à Choisy-le-Roi a été portée par Val Bio Centre. Elle a vu le jour pour répondre à la croissance des activités de Val Bio Centre, dont le nombre de paniers livrés est passé de 24 à 3 000 paniers hebdomadaires.

Travailler avec des structures d'insertion signifie donc une collaboration au quotidien et joue un rôle dans la gestion du projet : prise de décisions, organisation du travail, construction des prix... En cas de variations d'activité, Val Bio Centre les ajuste entre région Centre et région Ile de France, pour ne pas mettre en difficulté une structure. Faire vivre des structures d'insertion fait partie intégrante du projet porté par Val Bio Centre.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23
- *Paniers du Val de Loire : manger bio et solidaire, Avise : <http://www.avise.org/spip.php?article1829>*



Ressources utiles

- *L'insertion au service de l'emploi, Alternatives économiques, Poche n°30, Septembre 2007*
www.alternatives-Économiques.fr/l-insertion-au-service-de-l-emploi_fr_pub_719.html
- *DARES, L'insertion par l'activité économique en 2008, n°19, 14p., 2011*
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2011-019-2.pdf>
- *Réseau Cocagne, L'accompagnement socioprofessionnel dans les Jardins de cocagne, Doc pro n°1, 44p*
<http://www.reseaucocagne.asso.fr/publications.php>

L'accessibilité des produits

L'insertion sociale et professionnelle est multidimensionnelle. En effet les difficultés rencontrées dans l'emploi amènent d'autres précarités : logement, précarités énergétiques, moindre accès aux soins, à l'éducation ou à la culture, exclusion sociale... La sociologie montre qu'il s'agit de processus de désaffiliation qui tendent à marginaliser l'individu et rendent plus difficile son retour vers l'emploi. Un rôle du Conseil général est alors d'accompagner les personnes dans tous les domaines de la vie quotidienne, afin de lutter contre l'exclusion, retisser du lien social et favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi.

L'accompagnement alimentaire, en lien avec les questions de santé, relève de ces préoccupations et doit lier la nutrition avec la qualité des produits. Aussi des projets émergent, qui visent à favoriser l'accès des personnes aux produits biologiques locaux. Les expériences montrent que les freins à la consommation de tels produits sont financiers, mais aussi culturels ou géographiques. Les différents projets étudiés cherchent à lever ces difficultés : créer des tarifs réduits pour les personnes à faibles ressources, s'implanter dans des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, mettre en place des ateliers de cuisine, faire de la pédagogie autour de l'alimentation...



Les jardins du réseau Cocagne et l'opération 3000 paniers solidaires :

Les jardins du réseau Cocagne sont des ateliers et chantiers d'insertion par le maraîchage. Le réseau compte aujourd'hui près de 110 jardins en activités et 4 000 jardiniers. Les jardiniers bénéficient d'un accompagnement technique sur le maraîchage et d'un accompagnement personnel avec un travailleur social. Le jardin est un passage et l'évaluation annuelle du réseau Cocagne montre que près de 30% des personnes trouvent un emploi à la sortie du jardin, 10% entrent en formation, 7% sont dirigées vers d'autres structures d'insertion.

Le réseau Cocagne a lancé un programme national sur 3 ans (2010-2012), l'opération "30 000 paniers solidaires". Dans une dizaine de jardins pilotes, elle vise à encourager des familles à bas revenus à consommer des légumes biologiques, en leur permettant d'acheter un panier hebdomadaire à prix réduit. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (PNA) et est soutenue par de nombreux acteurs, publics et privés, tant à l'échelle nationale que sur les territoires (régions et départements).

L'association le Terreau participe à cette opération expérimentale et vend des paniers solidaires à une partie de ses adhérents depuis octobre 2010. Elle se base sur plusieurs constats :

- Les familles à bas revenus consomment très peu de légumes frais.
- Les banques alimentaires manquent de légumes pour les bénéficiaires.
- Les salariés en insertion du jardin biologique n'ont pas les moyens d'acheter ce qu'ils produisent au tarif de 12€.

Au Terreau, les salariés en insertion ont depuis toujours la possibilité d'acheter un panier de légumes à moitié prix (6€ au lieu de 12€). Autour de ces paniers se sont greffées plusieurs activités de sensibilisation et des ateliers de cuisine.

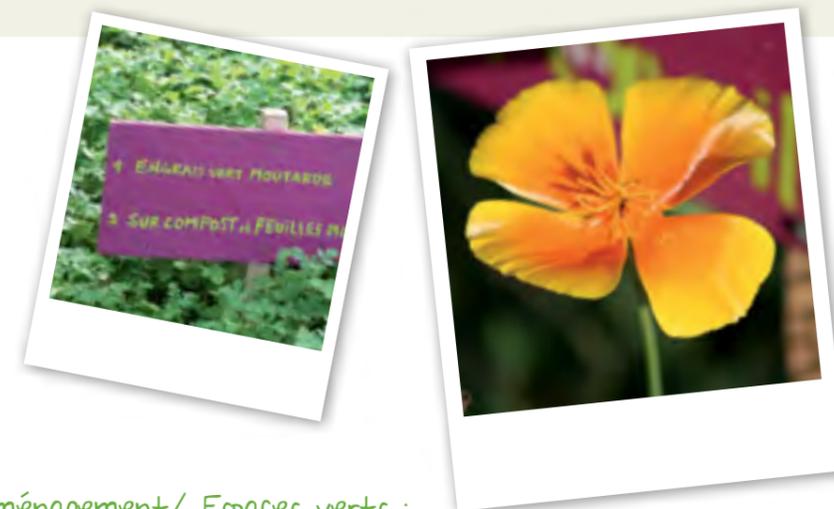
L'opération paniers solidaires a principalement touché des publics bénéficiaires du RSA, orientés vers le jardin de Cocagne par le Conseil Général. Pour mener cette opération, Le Terreau a perçu des financements du service action sociale du Conseil Général d'Ardèche.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23
- Réseau Cocagne, *Guide des Jardins de cocagne : cultivons la solidarité, Editions Alternatives, 2009.*

Ressources utiles

- Étude de l'APES, *Circuits alimentaires coopératifs et consommateurs*
http://www.essenregion.org/annuaires/uploads/docs/apes_etude_circuitscourts.pdf.
- Réseau AMAP Alliance Provence, *Guide pratique du Comment garantir un accès aux AMAP pour tous, 2010.*



Aménagement/ Espaces verts :

Si la politique d'aménagement du Conseil Général concerne principalement la voirie, il participe aussi à l'élaboration et à l'approbation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) piloté par le Région.

Au nombre des compétences d'aménagement sous la responsabilité du département, se trouve celle d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Une activité maraîchère, couplée à une activité d'accueil et de sensibilisation des publics peut être menée sur ces espaces. Une compétence qui a priori, ne vise pas spécifiquement l'agriculture, les circuits de proximité ou l'insertion sociale, peut être mise au service d'un projet de circuit de proximité en bio et à dimension sociale.

L'association Planète Lilas :

L'association Planète Lilas exerce une activité de maraîchage sur une parcelle du Parc départemental des Lilas, dans le Val de Marne. Pour cela, elle a signé une convention de partenariat avec le département, qui a mis à disposition de l'association, le terrain, les locaux, l'eau et a aménagé la clôture...

En échange l'association participe à la vie du Parc : accueil du public, pôle d'attraction, accueil de jeunes via le SCI, ... Planète Lilas travaille avec le service espaces verts et paysages du service animation du Parc.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23.





Les Communes et leurs groupements

Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale?

Communes et intercommunalités sont soucieuses de mettre en valeur des richesses naturelles, historiques et humaines de leur territoire. Elles peuvent faire le choix d'encourager des projets de circuits de proximité et à dimension sociale en bio, qui participent à cette mise en valeur.

La commune et ses groupements forment l'échelon d'action publique le plus proche des habitants et des besoins locaux et le plus approprié pour impulser ou soutenir ces dynamiques de projets. Leurs compétences au service des populations sont nombreuses et peuvent être mises à profit à cette fin.

La clause générale de compétences donne aux communes et à leurs groupements la capacité d'initiative dans tous les champs d'action qui relèvent de leur intérêt territorial. Si leurs compétences sont nombreuses et variées, leur force d'action réside aussi dans leur capacité à les articuler autour d'un projet. Depuis plusieurs années, les collectivités et notamment les communes et les EPCI, développent une approche en "mode projet" favorisant la transversalité inter-services. Ce nouveau mode de gestion modifie profondément les pratiques en faisant travailler ensemble des services qui n'en avaient pas l'habitude. Cette approche correspond aux besoins des projets de circuits de proximité à dimension sociale, dont l'une des richesses est de lier des problématiques comme l'agriculture, le social et la santé. L'échelon intercommunal semble particulièrement adapté pour ce type de projet, car, outre la transversalité, il permet de mutualiser les moyens et les expériences entre communes. Ainsi l'ingénierie d'accompagnement peut être renforcée et une cohérence d'ensemble entre les différents projets peut être apportée.

La présentation suivante revient de manière non exhaustive sur les compétences et les politiques qui peuvent être actionnées et mises en cohérence entre elles pour faciliter l'émergence et accompagner des projets de circuits de proximité à dimension sociale.

Principales compétences à mobiliser

La politique de la ville et les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) :

La politique de la ville est un plan d'action global à la fois social, économique et urbanistique qui vise à revaloriser les quartiers difficiles, dits Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et à réduire les inégalités entre les territoires. Pour lutter contre l'exclusion spatiale et favoriser la mixité sociale, elle agit sur tous les leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

La politique de la ville s'appuie sur une base contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales et leurs partenaires (bailleurs sociaux, associations, représentants du monde économique...). Depuis trente ans, ces contrats ont pris différentes formes, jusqu'aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) aujourd'hui en vigueur. Ces derniers constituent le cadre unique d'action dans ces quartiers et mettent en synergie l'ensemble des partenaires de la politique de la ville, qui établissent un diagnostic partagé et un projet de territoire.

Cinq champs prioritaires ont été identifiés :

- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- l'habitat et le cadre de vie,
- la réussite éducative,
- la santé,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.



Agir par la politique de la ville

Selon la collectivité, les enjeux ne seront pas les mêmes. Certains porteurs de projets cherchent à développer des actions dans des quartiers urbains en difficulté, par exemple ceux classés prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ces actions portent sur l'accès aux produits mais aussi sur la sensibilisation aux questions de nutrition/santé, pour des populations dont les précarités économiques et sociales se traduisent souvent par des comportements alimentaires qui prennent peu en compte les aspects de nutrition / santé. Les projets de circuits de proximité bio à dimension sociale répondent alors aux enjeux de la politique de la ville et peuvent s'inscrire dans le cadre d'un CUCS, par l'entrée santé par exemple. La ville, la communauté urbaine et la communauté d'agglomération peuvent aider les porteurs de projets à s'implanter dans ces quartiers via un local, trouver les partenaires sociaux et les financements nécessaires à leur action.

Des bénéfices multiples dans les quartiers

Dans le cadre de la politique de la ville, les intérêts à développer des circuits de proximité à dimension sociale en bio sont multiples. Tout d'abord, ils génèrent de l'activité économique et créent des emplois sur le point de vente ou la plateforme de distribution. Ensuite, ils créent des interactions entre les quartiers urbains et les zones rurales, sous forme de rencontres directes avec les producteurs à l'occasion de distributions hebdomadaires de paniers par exemple. Enfin, les personnes investies dans ces projets souhaitent apporter dans les quartiers des produits bio accessibles et rendre possible une alimentation de qualité pour tous. En effet, des études montrent que la consommation de produits biologiques est plus importante chez les consommateurs ayant un fort bagage éducatif et des revenus moyens ou supérieurs. Ainsi, les inégalités qui touchent les populations précarisées et qui se concentrent dans les quartiers sont aussi alimentaires.



La place de l'alimentation dans les ateliers santé-ville

Les diagnostics faits par certaines agglomérations dans le cadre de leur CUCS mettent souvent en évidence des problèmes d'obésité chez les enfants et les adultes qui y vivent. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de croiser la Politique de la Ville et la Politique de Santé Publique. C'est l'objet des Ateliers Santé-Ville, un volet spécifique des CUCS, dans lequel s'inscrivent certains projets de circuits de proximité à dimension sociale. En effet, ces derniers sont aussi des supports d'éducation populaire en matière de nutrition et de santé. Les acteurs qui les portent souhaitent créer du dialogue avec les populations autour des pratiques alimentaires, faire émerger de nouvelles valeurs autour du repas et de l'acte alimentaire, diffuser des savoir-faire culinaires et amener les personnes à se réapproprier leur alimentation; autant d'étapes nécessaires à une amélioration de la nutrition des populations.



L'association De la ferme au quartier :

L'association De la ferme au quartier à Saint Etienne illustre les dynamiques positives qui peuvent être créées dans les quartiers par un projet d'approvisionnement alimentaire de proximité.

De la Ferme au quartier est une plateforme d'approvisionnement alimentaire, qui confectionne et livre des paniers de fruits et légumes bio dans différents quartiers de la ville. Le local où les paniers sont préparés est situé dans un ancien quartier industriel.

Dès le départ l'ambition des porteurs du projet était de créer une activité économique viable et de générer de l'emploi. Pour atteindre l'équilibre économique sans que le coût des paniers ne pénalise les personnes les moins aisées, l'association mise sur la solidarité entre les consommateurs. La participation aux frais de l'association varie selon les ressources de chacun et les chèques alimentaires sont acceptés. Les distributions ont lieu aussi dans les quartiers prioritaires en partenariat avec les associations sur place et en présence d'au moins un producteur. Par ailleurs des actions éducatives pour informer sur l'agriculture paysanne, permettent d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

Ce projet a été intégré au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la ville et plus spécifiquement dans son dispositif santé-ville.

En effet, via des entretiens, des transferts de compétences, un suivi et des évaluations de projet, la ville accompagne individuellement les personnes et les structures volontaires pour mettre en place des projets qui répondent aux objectifs prioritaires de santé publique définis dans son CUCS.

L'association De la ferme au quartier a suivi cet accompagnement pour élaborer son programme d'actions d'éducation à la santé et ensuite le mettre en œuvre. Il cible notamment quatre quartiers qui ont été inscrits dans le dispositif santé-ville en raison de problèmes d'obésité identifiés lors du diagnostic préalable à la mise en place du CUCS.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23.
- *Quand l'agriculture paysanne arrive au cœur des quartiers populaires, Basta!, Sophie Chapelle, 2012*
<http://www.bastamag.net/article2054.html>.

Politique de nutrition et santé :

Les politiques publiques visant à améliorer l'alimentation des personnes ne se restreignent pas aux quartiers. La nutrition est un objectif du gouvernement, réaffirmé à plusieurs reprises. Ainsi le Programme national nutrition santé (PNNS) promeut l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) fixe un cadre d'action pour améliorer l'alimentation des français. La circulaire du 4 avril 2012 en fixe les grands objectifs :

- Faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation,
- Développer une offre alimentaire de qualité,
- Favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation,
- Promouvoir notre patrimoine alimentaire et culinaire.

Ces objectifs s'ancrent dans une stratégie collective (ministères, collectivités territoriales, acteurs privés et associatifs) et dans une gouvernance régionale qui repose sur la tenue de Comités régionaux de l'alimentation (CRALIM), organes de concertation pour l'élaboration du plan régional pour l'alimentation.

D'autres programmes orientés plus spécifiquement sur le lien entre alimentation et santé ont vu le jour. La campagne Ensemble Prévenons l'Obésité Des Enfants (EPODE), devenue Vivons Ensemble, favorise l'émergence de petits projets visant à faire évoluer les habitudes alimentaires vers des modes de vie plus sains. Les collectivités articulent leurs actions autour de l'alimentation et la santé avec ces programmes nationaux pour plus de cohérence.

Outre la politique de santé, la politique événementielle (autour des Semaines du goût ou du Printemps Bio par exemple) ou éducative peuvent donner lieu à des appels à projet ou des subventions pour des actions de nutrition.

Pour aller plus loin

- Le PNNS : <http://www.mangerbouger.fr/pnns>
- Le PNA : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PNA-09022011.pdf>

L'aménagement : les outils d'un urbanisme de projet :

Alors que se développe une nouvelle gestion de l'urbanisme "en mode projet", la gestion foncière est de plus en plus utilisée comme levier au service de projets de développement durable : éco-quartiers, ceintures vertes, trames verte et bleue, etc. Pour accompagner les projets de circuits de proximité, les collectivités peuvent orienter leur politique d'aménagement, en vue de favoriser l'installation de porteurs de projet et, plus spécifiquement, d'encourager des projets bio et à vocation sociale.

D'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet :

Différentes lois (la loi SRU de 2000, la loi urbanisme et habitat de 2003 et la loi Grenelle II de 2010) ont doté les communes d'une palette complète d'outils permettant de passer d'un urbanisme "réglementaire" à un urbanisme "de projet". Celui-ci permet de porter une vision d'ensemble de la ville, plutôt que de segmenter les actions.

Les acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement, de la construction et de l'environnement sont désormais invités à travailler ensemble autour d'un projet de territoire. Plutôt que de correspondre à une compétence, les normes et les outils d'urbanisme (PLU...) sont mis au service d'un projet. Cette nouvelle forme de gestion représente un changement majeur dans la façon de concevoir la ville.

L'usage du foncier communal

Lorsque les communes ou intercommunalités se saisissent du foncier c'est souvent pour soutenir le développement de petites exploitations en lien avec le territoire. En effet, des actions sur le foncier ont d'autant plus de portée qu'elles sont mises en cohérence avec les autres politiques territoriales. Il ne s'agit pas seulement d'installer des producteurs, mais aussi d'offrir des débouchés adaptés afin que les installations soient durables, tout en répondant aux enjeux environnementaux et alimentaires (autonomie, accessibilité, santé...) du territoire. Il est essentiel de se tourner vers des projets transversaux liant le foncier, l'économie sociale et solidaire, la santé, le social....

Les documents d'urbanisme

Bien que les Régions et Départements disposent de compétences sur l'aménagement foncier, c'est au niveau de la commune et de ses groupements que celles-ci sont les plus adaptées pour accompagner les porteurs de projets. Elles agissent sur les documents d'urbanisme (SCOT et PLU), des zonages de protection, l'acquisition de foncier, la valorisation des terres dont elles ont la propriété et la mobilisation des acteurs comme les SAFER. Au plus proche du territoire et de ses habitants, la gestion du foncier peut être utilisée comme un levier pour développer les circuits de proximité à dimension sociale.

Les SCOT et les PLU :

À l'initiative de plusieurs communes ou d'un EPCI, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), permettent de définir les grandes orientations en matière d'organisation du territoire dans une perspective de développement durable. Le SCOT met en cohérence les grands objectifs politiques publiques : urbanisme, habitat, développement économique et commercial, déplacement des personnes et des marchandises.

Selon Terre de liens*, le SCOT peut permettre d'initier une réflexion sur la prise en compte de l'activité agricole dans le projet de développement du territoire, de définir une vision collective d'une agriculture durable sur le territoire et de valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture.

Les associations peuvent demander à être consultées lors de son élaboration et exprimer leurs exigences sur les enjeux fonciers, agricoles et environnementaux. Lors du diagnostic, de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et plus généralement tout au long de la concertation, il est essentiel de veiller à ce que la question agricole soit abordée de façon cohérente et territoriale. Un chargé de mission agriculture fait-il partie de l'équipe du SCOT ? Par quelles entrées la question agricole est-elle abordée (technico-économique ou territoriale) ? Qui représente les agriculteurs ? Quelle implication des citoyens et des associations ?

Pour aller plus loin

- *Le rôle des collectivités dans l'accès au foncier agricole : guide et fiches pratiques, 2010, Terres de liens NPDC*
http://www.terredeliens-npdc.org/?page_id=95.
- *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCOT, Terres en villes, CERTU, 2009*
<http://www.terresenvilles.org/documents.php?pdt=5>.

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) fixent, sur délibération du conseil municipal, les règles générales de servitude des sols. Ils peuvent également être adoptés à l'échelle intercommunale (PLUI). L'élaboration d'un PLU ou PLUI passe par un état des lieux complet du territoire et un diagnostic de développement, avant de définir les grandes orientations. Comme pour le SCOT, les citoyens peuvent, au nom de leurs associations, participer à son élaboration et apporter leur point de vue sur la gestion des sols. Le PLU peut être un levier pour encourager l'installation de producteurs, en mettant la priorité sur des projets d'agriculture biologique, créateurs de cohésion sociale.

A Hantay, dans le Nord, le maire a modifié le PLU pour libérer une parcelle de foncier pour installer un maraîcher en bio, avec un projet d'AMAP. Pour le maire de cette commune rurale, il était aberrant que l'agriculture pratiquée sur la commune ne serve pas à nourrir ses habitants. La modification du PLU a permis de libérer 1,5 hectare qui étaient auparavant mis en réserve pour une Zone d'Activité Commerciale (ZAC).

Les régies :

Pour agir sur le volet foncier, les communes ou leurs groupements peuvent également utiliser les périmètres de protection, comme les zones agricoles protégées, ou leurs réserves foncières.

Le système des **régies** se développe également. Il consiste pour des communes qui possèdent des terrains d'installer un maraîcher bio, lequel est salarié de la municipalité. Ce type de projet a été mis en place pour approvisionner la restauration collective, notamment à Mouans-Sartoux. Il pourrait tout aussi bien être développé dans le but d'alimenter des épiceries sociales et solidaires ou de constituer des paniers de légumes accessibles.

Pour aller plus loin

Articles sur Mouans Sartoux :

<http://info.forumdescommunes.fr/fr/interview/130/gilles-perole>

<http://www.restaurationbio.org/spip.php?article32>

<http://alimentation.gouv.fr/manger-bio-cantine>

Ressources utiles

- *Le rôle des collectivités dans l'accès au foncier agricole : guide et fiches pratiques, 2010, Terres de liens NPDC*
http://www.terredeliens-npdc.org/?page_id=95.
- *Les formes d'appui à la création d'activité agricole et agri-rurale en circuits courts, fiches méthodo FR CIVAM Bretagne -FNPNR* : <http://www.reseaurural.fr/gtn/alimentation-agriculture/ressources-26>.
- *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCOT, Terres en villes, CERTU, 2009*
<http://www.terresenvilles.org/documents.php?pdt=5>.

L'action sociale :

Les communes et leurs groupements peuvent agir directement par le volet social de leur politique ou via des acteurs relais, comme les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS). Leurs actions portent notamment sur le secours aux familles en difficulté, par l'attribution d'aides sociales facultatives. Les CCAS et les CIAS sont des acteurs souvent sollicités pour des projets de circuits de proximité à dimension sociale. En effet, les porteurs de projets souhaitent rendre les produits bio accessibles au plus grand nombre, au-delà d'une frange informée et aisée de la population. Pour cela, ils cherchent à se rapprocher des publics accompagnés par les CCAS et CIAS et à adapter leur offre et leurs actions à leurs besoins.

L'accompagnement alimentaire des familles fait partie des actions menées par les CCAS et CIAS et peut être orienté en vue de soutenir des projets d'accessibilité à des produits bio et locaux. Ils délivrent des chèques alimentaires et peuvent déployer des moyens au service de la sensibilisation et l'éducation alimentaires (ateliers cuisine, sorties au marché avec les bénéficiaires...). Les CCAS peuvent également mettre à disposition de porteurs de projet des moyens (terrains, local, énergie...) ou subventionner des paniers de légumes bio à prix réduits,... Enfin, dans une logique de cohérence des actions et de projet de territoire, les CCAS peuvent jouer un rôle d'agent liant entre les acteurs. Leur ancrage local fort leur permet d'identifier les acteurs et d'animer un travail partenarial autour des enjeux de l'agriculture et l'alimentation.





Solid'Arles :

Le CCAS a été un acteur clef dans l'impulsion du projet Solid'Arles. Celui-ci est issu du double constat que certains producteurs peinent à vivre de leurs revenus et que les consommateurs à faibles ressources achètent peu de fruits et légumes. Plusieurs associations (Solidarité paysanne, l'ADEAR, Voisins et Citoyens pour la Méditerranée) se sont alors groupées pour porter une réflexion commune sur cette question. L'implication du CCAS a permis la création de groupes de travail associant des producteurs en difficulté, des consommateurs bénéficiaires du dispositif RMI et des associations.

De cette concertation est née l'association Solid'Arles, qui anime un lieu de vente coopératif, implanté en zone urbaine sensible (ZUS). Un tarif réduit est pratiqué pour les personnes en difficulté et de nombreuses activités pédagogiques sont venues enrichir le projet. Des rencontres régulières continuent d'avoir lieu avec le CCAS, qui fait partie du collège "partenaires" du conseil d'administration.

En outre l'association est habilitée à accepter les chèques alimentaires délivrés par le CCAS. C'est un moyen indirect que possède le CCAS pour rendre plus accessibles les produits bio et locaux. D'autres magasins de producteurs déplorent au contraire de ne pas pouvoir accepter ces chèques, excluant ainsi une catégorie de public.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23.
- *Union Nationale des CCAS : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=977>.*

Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) :

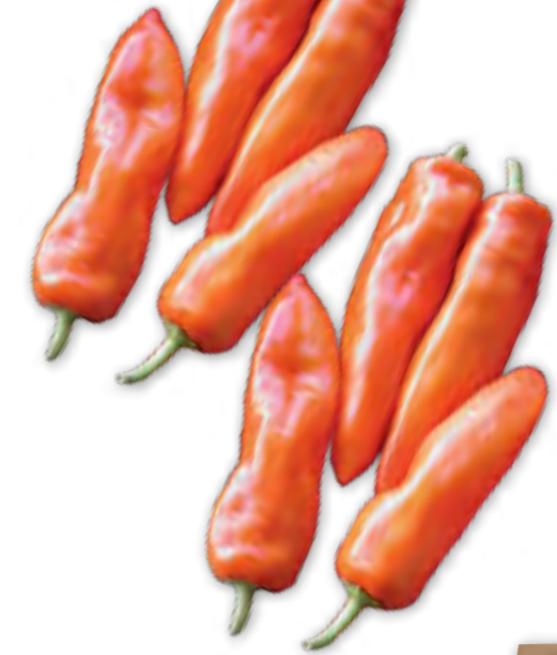
Les PLIE ont été instaurés à titre expérimental en janvier 1993 et confirmés par la loi du 29 juillet 1998.

A l'initiative d'une commune ou d'une intercommunalité, le PLIE est un dispositif pluriannuel de mise en cohérence et de coordination des interventions publiques au plan local, qui vise à améliorer l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficulté sur le marché du travail.

Ses financements proviennent surtout des collectivités territoriales et du Fond social européen (FSE). Le comité de pilotage des PLIE, qui réunit leurs partenaires institutionnels et financiers (collectivités territoriales, Etat, FSE, ANPE, entreprises, etc), est chargé de fixer leurs orientations quant aux publics visés et aux actions prioritaires.

Pour aller plus loin

<http://www.ville-emploi.asso.fr/plie/presentation/>



Conclusion

DES PROJETS COLLECTIFS ET PARTENARIAUX

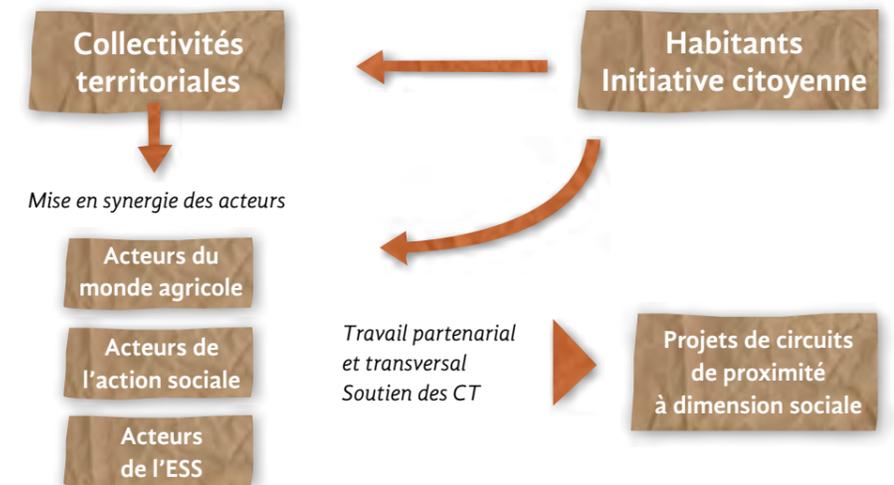
L'originalité et la richesse des projets de circuit de proximité à dimension sociale en bio tiennent notamment aux synergies qui se créent entre des acteurs d'horizons différents. Au fondement de ces projets se trouve souvent la volonté de porter un regard nouveau sur le champ de l'économie du social et de l'environnement et de rendre visibles certaines interdépendances entre des thématiques rarement pensées conjointement.

Pourquoi ne pas associer la production biologique et l'aide alimentaire? Les circuits de commercialisation et l'insertion? L'activité agricole et la lutte contre l'obésité? La consommation responsable et l'action sociale dans les quartiers? Ou tous de concert?

Pour développer les circuits de proximité à dimension sociale, il semble non seulement nécessaire de passer par des **politiques transversales**, mais aussi des **politiques partenariales**. Il s'agit d'imaginer les rapports nouveaux qui peuvent s'établir entre ces différents enjeux de société et de **tisser des liens entre les acteurs** qui les défendent. Le défi est de faire se rencontrer des professionnels qui n'ont pas historiquement l'habitude de travailler ensemble, de faire émerger des intérêts communs et de donner l'envie de porter des **projets collectifs**.

Dans chaque territoire les acteurs sont singuliers, avec leur histoire, leurs idées, leur organisation propre. Il est cependant possible d'identifier des catégories d'acteurs, des réseaux et des structures qui peuvent être des interlocuteurs clés pour les collectivités, car ils possèdent la connaissance du terrain et des acteurs.

L'annexe propose une présentation non exhaustive des partenaires qui, de par leurs projets et leurs compétences, paraissent être des interlocuteurs pertinents pour des projets de circuits de proximité à dimension sociale. Ceux-ci sont présentés autour de trois grandes familles : agricole, sociale et ESS. Cette liste a pour l'objet de donner des repères.



Annexes



QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?



Les partenaires du monde agricole

Lorsqu'ils souhaitent recouper des actions sur l'alimentation et la production, les collectivités et les porteurs de projets issus du secteur social reconnaissent bien souvent qu'ils sont profanes dans le monde agricole. Cependant un faible bagage initial sur l'agriculture n'est pas un facteur de blocage dans la conduite d'un projet, à condition de mobiliser les personnes "ressources" présentes sur le territoire. Il est important de s'appuyer sur les acteurs qui existent, car ils sont structurés, possèdent une bonne connaissance du secteur agricole local, disposent d'ingénierie de conseil et d'accompagnement, et sont une interface avec la profession. Les partenaires du monde agricole sont donc des acteurs incontournables. Ils pourront être partie prenante du diagnostic des besoins et enjeux du territoire et de l'animation du projet au contact des personnes concernées.

Les groupements d'agriculteurs biologiques (GAB) regroupent des producteurs bio, accompagnent le développement de la bio sur leur territoire via un appui à la conversion et à la structuration des filières bio locales. Ils sont fédérés à l'échelle régionale (GRAB) et à l'échelle nationale (FNAB). A l'échelle de ce réseau, plusieurs personnes travaillent sur les circuits de proximité.

www.fnab.org



Les ADEAR et les ARDEAR, associations départementales et régionales pour le développement de l'emploi agricole et rural, accompagnent les paysans porteurs d'actions de développement. Ce mouvement, né de la Confédération Paysanne, promeut les pratiques paysannes sur le terrain par mise en réseau des expériences et l'impulsion de dynamiques pour faire évoluer les idées. Elles sont fédérées à l'échelle nationale au sein de la FADEAR.

www.fadear.org

Les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) sont des associations constituées d'agriculteurs et de ruraux qui partagent des valeurs proches de celles qui guident les acteurs des projets présentés ici. Elles souhaitent intégrer des préoccupations citoyennes à leur métier. Elles sont fédérées à l'échelle nationale au sein de la FNCIVAM.

www.civam.org

Les chambres d'agriculture, sont des établissements publics dirigés par des élus professionnels, représentant les activités du secteur agricole. Dans chaque département, les chambres d'agriculture ont vocation à accompagner les agriculteurs et à œuvrer pour le développement agricole, en coopérant avec les collectivités territoriales.

www.chambres-agriculture.fr

Le réseau AFIP (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales) est composé de 6 centres régionaux (Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes). Ils accompagnent notamment la mise en place de circuits courts, en considérant que la vitalité des territoires ruraux et leur développement équilibré repose sur l'implication de tous les acteurs et sur leur solidarité active autour de projets collectifs.

www.afip.asso.fr

Terre de Liens

Terre de Liens propose de changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, les membres de Terre de Liens agissent, aiguillonnent, débattent et soutiennent les modes de vie et les pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et sa planète.

www.terredeliens.org

D'autres partenaires, auxquels les porteurs de projets ou les collectivités ne pensent pas forcément dans le cadre de projets de circuits de proximité à dimension sociale bio, peuvent se révéler être de précieux soutiens. Il ne faut donc négliger aucun acteur : fondations en faveur du monde rural, banques, mutuelles, associations...



Les partenaires de l'action sociale

Les projets de circuits de proximité à dimension sociale recensés pour l'élaboration de cette boîte à outils sont portés par des acteurs aux profils très différents. Certains sont à l'initiative de producteurs qui souhaitent apporter une dimension sociale à leur projet, d'autres à l'initiative d'acteurs de l'insertion ou du monde socioculturel ou de groupes de consommateurs. Qu'il s'agisse d'encourager les acteurs sociaux à développer des activités autour de l'alimentation ou d'accompagner les porteurs de projets néophytes qui veulent mettre en place des dispositifs sociaux, il est nécessaire de connaître les partenaires de l'action sociale.

L'accompagnement des familles :

Centres sociaux et maisons de quartiers

Les centres sociaux et les maisons de quartiers, par la relation de proximité et de confiance qu'elles entretiennent avec les familles, sont des acteurs essentiels sur le terrain. Ils peuvent se faire les relais des actions portées par les collectivités ou les associations. Ils peuvent accueillir dans leurs locaux des animations, des ateliers de cuisine, des distributions de paniers ou faire eux-mêmes un travail de sensibilisation. Les collectivités qui souhaitent mener des actions d'éducation alimentaire, ou des Amap qui souhaitent diversifier les profils de leurs adhérents se tournent vers les centres sociaux ou les maisons de quartiers pour toucher de nouveaux publics. D'une façon générale, toutes les associations socioculturelles et éducatives peuvent être des partenaires et des relais des projets de circuits de proximité à dimension sociale bio.

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

Dans le cadre du soutien financier aux services, structures et équipements sociaux, des subventions d'investissement et de fonctionnement peuvent être accordées aux collectivités, institutions, assistantes maternelles et associations à but non lucratif. Les CAF peuvent également apporter une aide technique.

La mutualité sociale agricole (MSA) :

Les caisses de la MSA sont des organismes qui gèrent les prestations familiales, les prestations santé et la retraite des travailleurs du secteur agricole et de leurs familles.

Les caisses de la MSA mènent également des actions sociales à destination du public agricole et des populations rurales sur de nombreux axes (personnes âgées, petite enfance, handicap ...). L'une de leurs missions consiste à assurer l'accompagnement social et socioprofessionnel des personnes menacées d'exclusion sociale (isolement) et économique (pauvreté), notamment pour qu'elles puissent se maintenir dans l'emploi : il s'agit de les aider à trouver des solutions pour la garde d'enfant, la mobilité, le logement, la prise en charge de leur santé, ... Les projets de circuits de proximité entrent dans ce champ de compétence dès lors qu'ils portent sur l'accompagnement de personnes en insertion et qu'ils permettent de lutter contre l'exclusion, de tisser du lien social, de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi (par exemple, si le projet permet d'améliorer son alimentation, sa santé, de prendre confiance en soi et d'acquérir de nouvelles compétences dans le cadre d'ateliers de cuisine, ...). Les projets peuvent alors être soutenus par les caisses de la MSA. C'est le cas de l'opération 30 000 paniers solidaires mise en place par le Réseau des Jardins de Cocagne. Grâce à ce partenariat, les jardins impliqués ont pu solliciter les caisses locales et proposer aux jardiniers en insertion des actions de formation portant sur l'alimentation et la santé et pour subventionner des paniers servis aux personnes les plus démunies.

Depuis 2010, la Caisse Centrale de la MSA ne lance plus d'appel à projets dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. Ce sont donc les caisses locales que les porteurs de projets peuvent solliciter. Indépendantes, elles ont chacune un budget propre qui peut être très variable selon les départements et définissent leurs propres priorités en matière d'action sociale. La nature du soutien apporté dépend donc de chaque caisse, qu'il s'agisse d'ingénierie ou de petits financements.



Les acteurs de l'aide alimentaire :

Les épiceries sociales et solidaires, mises en réseau par l'association nationale des épiceries solidaires (ANDES), proposent des produits aux familles en difficultés contre une participation inférieure à leur coût réel. Parallèlement, certaines d'entre elles mettent en place des actions éducatives : jardins d'insertion, lutte contre le gaspillage alimentaire... Les épiceries sociales et solidaires s'approvisionnent en majorité auprès de la banque alimentaire. Cependant, quelques épiceries se sont déjà montrées intéressées pour développer une offre de produits bio locaux, en partenariat avec des acteurs du monde agricole. Les épiceries sociales et solidaires sont des acteurs incontournables de l'accès à l'alimentation pour les personnes démunies. Il est donc intéressant de les associer à des projets de circuits de proximité bio pour faire évoluer la conception de l'aide alimentaire vers une alimentation saine, de saison, fraîche et peu transformée.

www.epiceries-solidaires.org

D'autres associations organisent des distributions d'aliments, de repas ou d'aide alimentaire. A Arles, le Secours Catholique et le Secours Populaire délivrent des chèques alimentaires valables dans le lieu de vente Solid'Arles. Ainsi les familles à faibles revenus peuvent bénéficier d'une consommation responsable et de qualité.

La santé :

Les établissements sociaux ou médico-sociaux sont des établissements publics ou privés relevant de la politique sociale en France. Selon les catégories de populations vulnérables auprès desquelles ils travaillent, ils relèvent soit de l'autorité de l'Agence régionale de santé (ARS), soit du Président du Conseil général, soit du Préfet de région, soit de plusieurs d'entre eux. Sous cette dénomination se retrouvent des maisons d'accueil pour personnes handicapées, des maisons de retraite, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, etc. Ils sont donc des partenaires pour aller à la rencontre de ces publics et mener des actions de nutrition santé.

Les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) font, parmi leurs animations, des ateliers et des actions sur la thématique alimentation et précarité. Ils interviennent auprès du Secours Populaire ou des centres d'hébergement pour encourager une meilleure alimentation. A titre d'exemple des ateliers de cuisine sont proposés pour des personnes qui s'apprentent à quitter un centre d'hébergement où elles bénéficiaient d'un service de restauration et qui ne sont pas - ou plus - habituées à gérer un budget alimentaire, les courses, la préparation des repas,... Il est intéressant de développer l'action en ajoutant une réflexion sur la qualité et l'origine des produits. Les systèmes de paniers hebdomadaires à prix réduit, couplés aux ateliers de cuisine semblent pouvoir être élargis à ces publics.

Les structures de l'IAE :

Ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires, groupes économiques solidaires également appelés "ensembliers d'insertion", Chantier-école, Réseau Cocagne, Relie, les inter-réseaux régionaux et départementaux de l'IAE, le Comité national des entreprises d'insertion (CNEI)..., les acteurs de l'insertion par l'activité économique sont nombreux. Certains ont développé des actions de maraîchage, d'autres ont réalisé des partenariats avec des producteurs qui embauchent des travailleurs en réinsertion sur les plateformes de transformation et de distribution. Beaucoup ne sont pas investis dans des projets de circuits de proximité à dimension sociale mais pourraient se montrer intéressés.



Les partenaires de l'ESS

Les projets de circuits de proximité à dimension sociale bio sont donc indissociables des valeurs de l'ESS. Nombreux sont les porteurs de projets qui ont cherché appui auprès d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils ont ainsi pu trouver les conseils et les soutiens adaptés à la nature de leur projet. La rencontre entre acteurs du monde agricole et de l'ESS peut se révéler féconde et doit être encouragée.

Le réseau des territoires pour l'économie sociale (RTES)

Le Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire réunit 80 collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités et communes), qui souhaitent mutualiser des pratiques en faveur de l'ESS. Elles se retrouvent autour d'une charte de valeurs communes. Le réseau développe divers outils pour mettre en valeur et essaimer les bonnes pratiques mises en place par les territoires.

www.rtes.fr

L'Avise

L'Avise a été créée en 2002, sur une initiative de la Caisse des Dépôts et de représentants majeurs de l'économie sociale. Elle agit pour accroître le nombre et la performance des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Pour cela elle mène des partenariats ponctuels ou à long terme avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les réseaux d'accompagnement et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Elle dispose de ressources et d'ingénierie, ainsi que d'une capacité de mobilisation des acteurs. Ses services aux acteurs sont :

- Informer et valoriser les initiatives du secteur de l'ESS,
- Outiller et former les acteurs,
- Animer les réseaux de professionnels,
- Expérimenter, être force de proposition dans le développement de nouvelles entreprises d'utilité sociale.

www.avise.org



Le dispositif local d'accompagnement (DLA) :

Le DLA est un dispositif d'appuis et de conseils aux structures qui développent des activités d'utilité sociale. Il permet aux structures qui souhaitent se professionnaliser ou consolider leurs activités économiques d'obtenir gratuitement un diagnostic et un accompagnement technique (comptabilité, gestion, stratégie de communication, recherche de financements, etc.).

C'est un programme initié par l'Etat et la Caisse des dépôts et confié à l'Avise. Les collectivités locales (régions, départements, Pays, EPCL, communes...) sont parties prenantes du dispositif et leur engagement se renforce. Leur participation peut prendre la forme d'un financement direct du fonctionnement du DLA, d'un co-financement d'une ingénierie particulière, de leur participation au comité de pilotage.

Pour aller plus loin

<http://www.avise.org/spip.php?rubrique117>

Les Chambres régionales de l'ESS (CRESS)

Les CRESS sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de leur région. Leur objectif est de faire connaître et structurer l'ESS en région, d'accompagner les porteurs de projets.

La COORACE

La Coorace est une fédération regroupant près de 500 acteurs de l'ESS. Constituée d'une tête de réseau nationale et de groupements locaux, elle accompagne ses adhérents au quotidien (production d'expertises juridiques, interlocuteurs de proximité, formations...) et représente leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Le réseau se veut force de proposition sur les questions d'emploi et d'insertion, au service de territoires solidaires.

www.coorace.org

France Active

France Active est un réseau de proximité qui aide depuis plus de 20 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle. L'association a pour mission de lutter pour l'insertion par l'économie en apportant aux porteurs de projets un accès au crédit, une expertise et un soutien. Elle finance parallèlement les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale).

www.franceactive.org

D'autres acteurs peuvent être pertinents en fonction des projets menés : le Réseau Minga, les incubateurs d'entreprise,... ou pour l'accès au crédit (Crédit coopératif, Les cigales, Inser-action, la NEF, les ADIE,...).

Enfin, d'autres **partenaires institutionnels** peuvent être mobilisés sur ce type de projets :

- L'Europe via le Fond social européen ou le FEADER;
- Les services déconcentrés de l'État et notamment les DRAAF qui pilotent le Programme nationale de l'alimentation (PNA);
- Les Agences de l'eau qui se positionnent sur la valorisation des produits issus des champs captants;
- ...

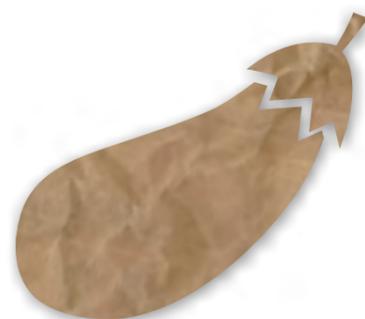


Table des encadrés

- p.13 Le territoire créatif
- p.14 Pourquoi manger bio est-il bon pour la santé?
- p.16 Circuits de proximité bio à dimension sociale et développement durable
- p.17 L'agriculture biologique créatrice d'emploi
- p.18 Les circuits de proximité à dimension sociale, base d'un nouveau modèle multi-partenarial et coopératif sur les territoires
- p.20 La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
- p.21 Pourquoi des circuits de proximité à dimension sociale?
- p.24 Loos-en-Gohelle, une forte volonté politique et des résultats visibles
- p.25 De l'inter-service à l'inter-collectivité
- p.26 Les Food Policy Councils
- p.27 Les Parcs Naturels Régionaux et les Pays, "territoires de projets"
- p.28 Exemples d'actions mises en place par des collectivités territoriales
- p.32 Les Bio cABas solidaires, un projet intégré dans l'Agenda 21 de la Ville de Lille
- p.33 L'ESS et le Conseil régional PACA
- p.34 L'Économie sociale et solidaire, une économie à part entière
- p.38 La compétence économique de la Région
- p.39 L'Économie sociale et solidaire en Région Nord-Pas-de-Calais
- p.40 La compétence sociale du Département
- p.41 L'association Emploi Solidarité Nord-Ouest Vendéen (ESNOV)
- p.42 Activité économique et solidarité, une équation réussie pour Val Bio Centre
- p.44 Les jardins du réseau Cocagne et l'opération 3000 paniers solidaires
- p.45 L'association Planète Lilas
- p.48 L'association De la ferme au quartier
- p.49 Politique de nutrition et santé
- p.49 D'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet
- p.50 Les SCOT et les PLU
- p.51 Les régies
- p.52 Solid'Arles
- p.52 Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- p.59 La mutualité sociale agricole (MSA)
- p.61 Le dispositif local d'accompagnement (DLA)